

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE BALLAIGUES
DU 22 JUIN 2015**

L'appel nominal indique la présence de 24 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Frédéric Santschi**, Président, ouvre la séance à 20h15.

L'ordre du jour modifié comme suit, est adopté :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mai 2015
2. Communications de la Municipalité
3. Rapport de la commission ~~de gestion~~ des finances sur les comptes 2014
4. Rapport de la commission qui a examiné le préavis municipal concernant la réfection de la toiture du Centre villageois
5. Initiative de M. Raymond Durussel, conseiller communal, pour la fixation des indemnités du Conseil et de la Municipalité avant la fin de la législature
6. Election du Bureau 2015
7. Election de la Commission de gestion 2015
8. Propositions individuelles et divers

1. Adoption du procès-verbal du 22 mai 2015

M. le Président fait remarquer que sur le procès-verbal, M. Jean-Luc Leresche était absent et non excusé alors qu'il s'était excusé.

M. le Syndic Raphaël Darbellay interpelle le Président ainsi que la secrétaire à propos des procès-verbaux. Il souligne que les derniers procès-verbaux étaient trop résumés et exige que les prochains soient davantage étoffés.

Toutefois, le procès-verbal est adopté avec 21 voix et 3 abstentions.

2. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Raphaël Darbellay donne les informations suivantes :

Nouveau règlement

Il suggère aux membres du Conseil de jeter l'ancien règlement et informe que le nouveau est désormais en vigueur.

Redimensionnement de la zone à bâtir

De nombreuses questions surgissent ces derniers jours concernant le redimensionnement de la zone à bâtir à Ballaigues.

- En prenant en compte le facteur de croissance au taux de 15% pour la période 2008-2023, Ballaigues a une surcapacité d'accueil de 253 habitants.
- En prenant en compte le facteur de croissance au taux de 22%, tel que demandé à Berne par le Conseil d'Etat, Ballaigues a une surcapacité de 190 habitants.

Il s'agira donc de dézoner soit :

14'844 m² en zone de localité (zone village centre et Grand-Rue) **ou**

18'849 m² en zone de moyenne densité (chez Barrat en dessus de la route des Planches) **ou**

59'357 m² en zone de faible densité (les Communs, le Signal, le Champ du Soleil)

Ce sont des estimations très théoriques qui demandent d'être encore affinées.

Des directives cantonales devront encore nous parvenir dans le courant de cet été-début de l'automne.

Ce dézoning devra se faire dans le cadre de l'établissement du nouveau PGA (plan général d'affectation), qui sera mis en route dès 2016. Cela prendra du temps.

Sécurisation A9b

L'actuel tronçon ne nécessite pas d'entretien lourd selon l'OFROU. Il sera néanmoins procédé aux travaux de sécurisation par la réalisation d'une séparation physique des voies de circulation. Ces travaux débuteront au printemps 2016 et se termineront en automne 2017, soit 2 ans de travaux.

Candidature aux élections communales 2016

Pour répondre à la requête formulée par M. Jean-François Favre, lors de la séance du Conseil du 27 avril dernier, M. le Syndic affirme par un oui qu'il sera candidat aux élections communales de 2016. Il s'exprimera plus en détail sur ses motivations et sa vision d'avenir lors de l'assemblée de commune du 7 décembre prochain.

De même, **MM. les Municipaux Gilbert Poncet, José Loeffler, Thomas Maillefer et Michel Junod** prennent la parole à tour de rôle afin d'annoncer leur candidature pour les élections 2016.

M. le Municipal Thomas Maillefer informe le Conseil que les travaux de génie civil de la Ruelle du Chalet et de la Route du Signal ont été adjugés à l'entreprise WALO selon les règles du marché public.

De plus, il annonce que la fin des travaux de la Grand-Rue est programmée pour la fin de cette semaine ou début de la semaine prochaine. Il reste quelques petites finitions à effectuer dont le relevage des grilles, etc... L'étape définitive est prévue durant la première semaine des vacances, soit le 6 juillet et à ce moment-là, la rue sera fermée pendant une semaine. Une déviation sera mise en place par la Route des Planches.

Finalement, il informe que la Commune va procéder à la réfection des chemins suivants avec du gravillonnage : La croisée de la Bessonne jusqu'au terrain de sport, la route de Morachon jusqu'au terrain de sport, la route de la déchetterie jusqu'au Bugnon et du Bugnon jusqu'à Pré-des-Champs. Les travaux s'effectueront à la mi-juillet et dureront une semaine.

3. Rapport de la commission des finances sur les comptes 2014

M. Nathanaël Bourgeois donne lecture du rapport.

Pour rappel, voici ci-dessous le résultat des comptes 2014 :

Montant total des revenus :	9'207'890.02
Montant total des charges :	8'998'180.07
Excédent de revenus :	209'709.95

M. le Syndic Raphaël Darbellay prend la parole concernant la remarque par rapport aux investissements (page 1). Il tient à préciser que ce n'est pas la Commune qui n'a pas voulu investir mais plutôt qu'elle n'a pas pu pour diverses raisons : temps serré, disponibilité des entreprises, etc... Il se pourrait que l'année prochaine, survienne un investissement supérieur de CHF 100'000.- à CHF 200'000.- à ce qui était prévu au budget.

M. Raymond Durussel revient sur la remarque au point 5 « Instruction publique » sur l'AscoVaBaNo. Il demande à la Commission d'être plus claire dans sa demande. A priori, il n'y aurait aucune raison que la Commune de Vallorbe mélange des charges de fonctionnement des deux bâtiments car ceux-ci sont séparés (l'un appartient à Vallorbe et l'autre à l'AscoVaBaNo). Il ne comprend pas bien ce que les délégués doivent faire.

M. Nathanaël Bourgeois lui répond que cette remarque a déjà été faite au budget 2014. Elle a été faite car plusieurs personnes trouvaient préférable que la question des bâtiments soit traitée de manière uniforme. Soit ils appartiennent tous à la Commune de Vallorbe et elle se charge du financement, des charges de fonctionnement et de la facturation ou alors tous les bâtiments appartiennent à l'AscoVaBaNo. Selon lui, la situation actuelle n'est pas idéale car une partie appartient à la Commune de Vallorbe et l'autre à l'AscoVaBaNo. Le problème aussi est que la Commune de Vallorbe puisse de temps à autre passer des dépenses sous un bâtiment plutôt qu'un autre. Le but de cette remarque sert à ce que les délégués soient vigilants lors de la lecture des comptes. L'avis de la Commission serait de tout regrouper sous une entité.

M. le Municipal Michel Junod souligne que lors de la fondation de l'AscoVaBaNo, le CODIR s'était rendu compte qu'il était complexe de regrouper tous les bâtiments. Par exemple, le collège de Ballaigues était bien entretenu mais en revanche tout était à refaire au 4^{ème} étage de celui de Vallorbe. C'est pour cela qu'ils ont décidé de séparer sinon Ballaigues aurait perdu de l'argent. Tout ce qui est pédagogique, par exemple l'informatique, fait partie de l'AscoVaBaNo et tout ce qui n'est pas pédagogique appartient aux communes.

M. le Syndic Raphaël Darbellay intervient également sur deux aspects financiers. Le premier est que si l'AscoVaBaNo voulait être propriétaire des collèges de Vallorbe, Ballaigues, Romainmôtier et Vaulion, elle n'aurait de toute façon pas l'argent et par conséquent ne serait pas réalisable.

L'autre point est plus sensible. La cheffe du département des institutions et de la sécurité, Madame Métraux, a publié un document sur les cautionnements des communes. Les questions sont : qu'est-ce qu'on cautionne, jusqu'à combien, etc...? Les associations intercommunales échappent aux contrôles. En cas de dettes pour l'AscoVaBaNo, qui pourrait payer? Vallorbe une petite partie et Ballaigues une plus grande mais les autres arrivent tous à leur plafond d'endettement. En réalité, ils n'auraient pas pu emprunter pour faire ce collège. Pour résoudre cela, Madame Métraux a décidé de ne plus tenir compte des plafonds d'endettement des communes mais de prendre en compte ceux de l'association. Seulement, la cour des comptes n'est pas d'accord car selon elle c'est artificiel.

M. Nathanaël Bourgeois remercie le Syndic pour ses explications. Il souligne qu'il était extrêmement réticent quant à la fondation de cette association. Il se demande qui est responsable des dettes dans une association. Selon lui, la meilleure solution aurait été que la Commune de Vallorbe investisse elle-même. Ou alors une autre solution aurait été de construire un collège à Ballaigues.

M. le Syndic Raphaël Darbellay apporte une réponse quant à la construction d'un autre collège ailleurs. Il a été discuté d'en construire un à Croy. Selon l'organisation imposée par le Canton, ce n'est pas possible car un enseignant ne peut pas finir son cours à 9h15 à Vallorbe et débiter le suivant à 9h30 à Croy.

M. Raymond Durussel souligne que la loi prévoit l'approbation par le Conseil d'Etat de toutes ententes communales.

M. le Président Frédéric Santschi passe à la lecture des comptes, chapitre par chapitre sans aucune intervention, puis à l'approbation de ceux-ci en rappelant la conclusion.

En conclusion, la Commission demande au Conseil communal :

- d'accepter les comptes 2014 tels que présentés

Les comptes sont approuvés à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention

4. Rapport de la commission qui a examiné le préavis municipal concernant la réfection de la toiture du Centre villageois

M. Raymond Durussel donne lecture du rapport.

...

M. Daniel Bourgeois demande si l'expert peut certifier si, dans le cas où le travail est bien fait, l'étanchéité durera un certain nombre d'années. De plus, il questionne la Municipalité si la Commune possède des assurances dégâts d'eau pour son parc immobilier et si celle-ci entrerait en matière.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond que l'assurance bâtiment va prendre en charge les dégâts qui sont consécutifs à cette infiltration (rideaux, bois, moteurs stores, etc...). Cependant, l'assurance ne prend rien en charge pour ce qui est du travail mal fait.

En réponse à la première question, si le travail est fait correctement, il n'y aura aucun souci selon l'entreprise Foamglas. Or, il cite : « M. Durussel a déclaré qu'il ne connaissait que deux sortes de toit plat : ceux qui coulent et ceux qui ne coulent pas encore ! » La réalisation de ce toit avec une pente plate était une prise de risque. Il rappelle qu'à l'époque ce toit a été fait en dérogation du règlement communal.

De plus, il profite d'informer le Conseil qu'il n'a pas de nouvelles de la convention qui navigue probablement entre les deux avocats.

Finalement, à titre d'information, le Syndic a reçu un appel de l'architecte. Le syndic a donc utilisé un des moyens de pression suggéré par la Commission mais apparemment l'architecte n'a pas décidé de s'ouvrir aux négociations. Ce dernier voudrait que tous les maîtres d'état ayant travaillé sur le toit passent à la caisse. Il se fait du souci quant à l'exécution des travaux car dès que la convention sera signée, il faudra convoquer les parties concernées pour définir les travaux, puis les entreprises.

M. Daniel Bourgeois est d'accord avec la Commission qui déclare qu'on ne peut rien reprocher à la Municipalité dans les démarches qu'elle a effectuées. De plus, il suggère de ne pas ménager les architectes sachant les problèmes qu'ils ont causés au sujet de la propriété intellectuelle alors qu'ils auraient mieux fait de surveiller les travaux.

M. le Président Frédéric Santschi en prend bonne note.

M. Philippe Turin demande ce que la Commune a payé. S'agissait-il de vis en inox ou en acier ?

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond que la Commune a payé ce qui était prévu au devis. C'est-à-dire, la Commune a payé des vis et des crochets en inox. Il est spécifié dans les normes ainsi que dans les exigences du fabricant mais pas dans le devis, ni dans la facture. Mais ce n'était pas de l'inox car le prix était plus avantageux pour eux.

M. Philippe Turin demande si ce n'est pas de l'escroquerie.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond par l'affirmative. En effet, la Commune a payé pour une exécution correcte alors qu'elle ne l'est pas. Bien sûr, une procédure judiciaire peut être lancée mais cela représente beaucoup d'argent et d'années pour peut-être n'aboutir à rien. De plus, les avocats déconseillent la Commune. Enfin, l'argument massif des opposants est la prescription.

M. Raymond Durussel souligne aussi qu'il n'y a aucune critique à faire à la Municipalité. Elle a constaté les défauts en temps voulu et a envoyé des courriers recommandés aux entreprises ainsi qu'à l'architecte. Malheureusement, cela n'a pas suffi. Il faut réussir à arrêter le délai de prescription en faisant signer aux mandataires concernés un engagement d'arrêt de prescription. Ceux qui le savent sont ceux qui ont eu un problème tel que celui-ci. La Municipalité a fait ce que toute personne aurait fait.

M. le Syndic Raphaël Darbellay informe que le document qui est à remplir afin d'interrompre la prescription s'appelle « Un engagement de renonciation à se prévaloir de la prescription ». Un commandement de payer interrompt aussi la prescription. Au moment de l'envoi des lettres recommandées, il n'y avait rien d'inquiétant et malheureusement la gravité de la situation est apparue au fil du temps.

M. le Président Frédéric Santschi passe au vote et rappelle les conclusions :

En conclusion, la Commission demande au Conseil communal :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre la réfection de la toiture du Centre villageois (CeVi)
- de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 300'000.- éventuelles mesures de conservation non comprises
- de l'autoriser à financer ces travaux par la trésorerie courante avec une reprise au fonds de réserve constituée de CHF 300'000.-
- d'amortir la dépense de réalisation des travaux en 30 ans conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes
- d'accepter le projet tel que présenté mais avec les évolutions nécessaires vu les découvertes qui seront faites et les propositions qui en suivront
- d'encourager la Municipalité à poursuivre une action vis-à-vis de l'architecte
- de donner à la Commission décharge de son mandat

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention

5. Initiative de M. Raymond Durussel, conseiller communal, pour la fixation des indemnités du Conseil et de la Municipalité avant la fin de la législature

M. Raymond Durussel donne lecture de son initiative.

Comme à chaque fin de législature, la fixation des indemnités du Conseil et de la Municipalité peut être adaptée.

M. Daniel Bourgeois propose qu'une Commission soit nommée.

M. le Président Frédéric Santschi nomme la Commission suivante :

MM. Raymond Durussel, Daniel Bourgeois et Paul-André Moser. Suppléant : MM. Christian Nyffenegger et Renato Salvi.

6. Election du Bureau 2015

M. le Président rappelle les membres du bureau et passe au vote. Pour information, la secrétaire, le sous-secrétaire ainsi que l'huissier continuent leur fonction pour une année.

Résultat des élections

Scrutateurs : MM. Valentin Santschi et Christian Bechler sont élus par acclamation.

Scrutateurs suppléants : Mme Christine Jaccard et M. Christian Nyffenegger sont les seuls membres proposés par le Conseil et sont ensuite élus par acclamation.

Président : M. Jean-François Faivre 22 voix

Obtiennent des voix : Mme Sylvia Erbeau 1 voix

M. Jean-Luc Leresche 1 voix

1^{er} Vice-président : M. Samuel Maillefer 20 voix

Obtiennent des voix : Mme Sylvia Erbeau 2 voix

M. Christian Nyffenegger 1 voix

M. Jimmy Leresche 1 voix

Le Conseil propose les deux candidats ci-dessous et ceux-ci ont accepté.

2^{ème} Vice-président : M. Jean-Luc Leresche 13 voix

Obtient des voix : M. Jimmy Leresche 11 voix

M. Daniel Bourgeois précise que le nouveau président est membre de la Commission des finances et ne peut donc pas continuer cette fonction. Il propose d'élire directement une personne supplémentaire pour cette Commission.

Suite à l'élection de M. Jean-François Faivre, M. Dario Salvi passe membre de la Commission et M. Valentin Santschi 1^{er} suppléant. Un(e) deuxième suppléant(e) doit être élu.

M. Nathanaël Bourgeois propose Mme Sylvia Erbeau pour être la 2^{ème} suppléante de la Commission des finances. Mme Erbeau est élue par acclamation.

7. Election de la Commission de gestion 2015

M. le Président rappelle que tous les membres sont rééligibles et qu'ils seront élus pour la fin de la législature.

Tous les membres sont candidats sauf Mme Christine Jaccard.

Mme Christine Jaccard propose M. Philippe Turin. Il est élu par acclamation.

Membres élus : Mme Cécilia Wyden

Mme Sylvia Erbeau

M. Jimmy Leresche

M. Eric Guillaume

M. Stéphane Rose

Suppléants : Mme Sonia Guédat

M. Philippe Turin

8. Propositions individuelles et divers

M. Daniel Bourgeois demande si toutes les classes sont utilisées à Ballaigues.

M. le Syndic Raphaël Darbellay lui répond par l'affirmative.

M. Daniel Bourgeois demande s'il est possible de raccourcir « la Presqu'île » de la Cure, c'est-à-dire le nouveau trottoir.

M. le Municipal Thomas Maillefer répond qu'il va regarder avec le bureau mais qu'il ne sera probablement pas possible de le raccourcir.

M. le Municipal Gilbert Poncet informe le Conseil qu'ils vont essayer de l'améliorer et rien n'empêche aux poids lourds de circuler dessus.

M. le Municipal Thomas Maillefer reprend la parole pour apporter une information. Deux grilles se trouvent au bord du trottoir et il est impossible de les déplacer.

M. Stéphane Rose demande si la Municipalité peut donner un retour au sujet du « Coup de balai ».

M. le Municipal José Loeffler répond que la Commune n'a pas encore reçu les statistiques de la STRID mais qu'elle les communiquera dès réception de celles-ci.

M. Jean-Luc Leresche demande si la Municipalité attend la prochaine législature pour commencer les démarches de la rénovation de la Croix-d'Or. Il rend le Conseil attentif que M. Recordon est bientôt à la retraite.

M. le Municipal Michel Junod répond que la Municipalité va contacter son bureau technique. La date de la retraite de M. Recordon a été communiquée à la Municipalité.

M. le Président Frédéric Santschi termine la séance en remerciant le Conseil pour sa collaboration durant ces deux dernières années. Pour lui, ce fut une expérience intéressante, incluant la dernière séance.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Frédéric Santschi** lève la séance sans contre-appel, à 22h10.

La prochaine séance du Conseil est fixée au lundi 7 septembre 2015 à 20h15, au Cevi.

Étaient absents et excusés : Mmes et MM. Patricia Pittet-Litti, Liliane Leresche, Olivier Rose, Eric Guillaume, Sylvain Belin, Sébastien Bourgeois, Pierre-Luc Maillefer, Michel Neri et Stéphane Chenaux.

Ballaigues, le 25 juin 2015.

Le Vice-Président :

La Secrétaire :

Jean-François Faivre

Rachel Loeffler